Extrait N° 16 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 7 Janvier 2011

L'an deux mil onze, le sept janvier à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le **29 décembre 2010** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **22**.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - Mme Line Rose BAILLIF - M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues - M. ESCHYLE Gilles – Mme MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex – Mme HEBERT Monique –M. RIVIERE Lucien – Mme LAMOLY Viviane – M. SERMANDE Jean-Pierre - Mme RIVIERE Suzette - Mme JULLIEN Marie Josée - Mlle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle - RIVIERE Raphaël –M. CLOTAGATIDE Vincent - Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric – M. GRONDIN Jacki.

Procuration : Mme LUCAS Roseline a donné mandat à M. MONDON René – **Mme MARCHAND Gladys** a donné mandat à M. BENARD Alex - **M. FRINGUE Mikaël** a donné mandat à Mme CADAS Isabelle – **Mme BARET Liliane** a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose – **M. BADER Ricardot** a donné mandat à Mlle ROMAINSTAL – **M. REMY Michel** a donné mandat à M. FERRERE Eric – **Mme BETON Fernande** a donné mandat à Mme CADERBY Colette.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **M. CLOTAGATIDE Vincent** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

M.M. RIVIERE Lucien – FERRERE Eric – GRONDIN Jacki et Mme CADERBY Colette ont quitté la salle à la mise en discussion de l'affaire n° 9.

& &
&

AFFAIRE N° 16 / DEPLACEMENT DES ELUS
- Prise en charge des frais de mission

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le principe de la prise en charge par la Commune des frais liés au déplacement de :

Elu concerné : M. Jean Daniel DENNEMONT

Objet : Festival Jeune Public : Momix

Période retenue : 27 janvier au 6 février 2011

Lieu : Mulhouse

Prise en charge :

▪ Voyage aller-retour : Réunion-Métropole : Achat direct par la Commune d'un billet en classe économique

▪ Frais de mission : Déplacement sur le territoire métropolitain, frais d'hébergement et de restauration : remboursement forfaitaire sur la base et dans les mêmes conditions que pour les fonctionnaires de l'Etat.

Invité à se prononcer, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, se prononce favorablement sur la prise en charge par la Commune des frais liés aux déplacements de **Monsieur Jean-Daniel DENNEMONT** dans le cadre de sa participation à la mission susvisée, selon les modalités proposées.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire